

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt trois, le deux octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, M. Alexandre PAZZI, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents excusés : M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Stéphane SOLER en faveur de M. Georges DANIEL, Mme Sandrine BERNARD en faveur de Mme Jacqueline LINDER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Monsieur DE VITA Antoine se propose comme secrétaire. Il est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal du 29 août 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que Monsieur AUBERT Jean-Philippe a démissionné de son poste de conseiller .

Elle précise les règles de nomination pour son remplacement.

Monsieur PAZZI Alexandre, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste majoritaire "Agir ensemble pour Saint-Victor", il appartient au conseil de prendre acte de l'installation comme conseiller municipal de Monsieur PAZZI Alexandre.

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'installation de Monsieur PAZZI Alexandre.

2) Remplacement d'un membre au sein de la commission municipale permanente - commission "Fêtes et Loisirs"

Madame le Maire expose à l'assemblée que la démission de Monsieur AUBERT Jean-Philippe de son mandat de conseiller municipal rend nécessaire son remplacement au sein des commissions dans lesquelles il siégeait.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide de procéder à l'élection du remplacement du conseiller démissionnaire de la "Commission Fêtes et Loisirs" et ce à main levée avec l'accord unanime de l'assemblée.

Monsieur PAZZI Alexandre est nommé en remplacement de Monsieur AUBERT Jean-Philippe au sein de la "Commission Fêtes et Loisirs".

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Représentant auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, suite à démission d'un conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que Monsieur AUBERT Jean-Philippe, conseiller démissionnaire avait été élu comme représentant suppléant auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide de procéder à l'élection du remplacement du conseiller démissionnaire et ce à main levée avec l'accord unanime de l'assemblée.

Monsieur PAZZI Alexandre est nommé en remplacement de Monsieur AUBERT Jean-Philippe en tant que représentant suppléant auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

4) Remplacement d'un membre du conseil d'administration au C.C.A.S. démissionnaire

Madame le Maire précise que le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste. Lors de la séance du 09 juin 2020, une délibération concernant l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.C.A.S avait été prise.

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur PAZZI Alexandre de la liste "Agir ensemble pour Saint-Victor" en remplacement de Monsieur AUBERT Jean-Philippe membre du conseil d'administration démissionnaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Acquisition par la commune de parcelles lieu-dit "Saint-Martin Est"

Madame le Maire explique à l'assemblée que la SAFER a lancé un appel à candidatures le 23 juin 2023 concernant des parcelles situées en zone AC (secteur à vocation agricole) lieu-dit "Saint-Martin Est".

Il s'agit des parcelles AC n° 4, n° 5, n° 7, n° 8, n° 9, n° 11, n° 12, n° 212 et n° 213 pour une totalité de 2ha 56a 03 ca.

Suite à cet appel, la Mairie a déposé une fiche de candidature afin d'acquérir ces parcelles dont la destination sera la création de jardins partagés (dont il existe une forte demande de la part de nos administrés sur une partie de ces parcelles).

Le projet de candidature de la commune de Saint-Victor-la-Coste a été accepté par le comité technique départemental de la SAFER en date du 27 septembre 2023.

Après avoir entendu Madame le Maire, le conseil municipal approuve l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 35 844,20 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Adhésion de la commune de Saint-Victor-la-Coste à l'Agence France Locale - Société territoriale

Une note explicative sur l'adhésion soumise à délibération a été envoyée avec la convocation.

Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances présente le projet.

La Société Territoriale est une société dont les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) sont actionnaires. Société-Mère de l'Agence France Locale, elle est en charge des décisions institutionnelles et stratégiques du groupe.

Les conditions préalables pour adhérer à cette société sont régies par le Décret n° 2020 566 du 11 mai 2020 qui précise les conditions dans les collectivités territoriales, leurs groupements et les EPL peuvent devenir actionnaires de la Société Territoriale.

Cette adhésion permettrait à la commune de Saint-Victor-la-Coste de pouvoir emprunter à un taux raisonnable.

Après avoir entendu Monsieur PASSERIEUX Jean, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Victor-la-Coste à l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

7) Emprunt pour l'acquisition immobilière de la parcelle AN 279 auprès de l'Agence France Locale - Société Territoriale

Madame le Maire rappelle qu'une délibération en date du 29/08/2023 avait été prise pour l'acquisition de la parcelle AN 279 située 8 place de la Mairie, d'une superficie de 462 m², au prix de 248 850 €.

Madame le Maire rappelle que pour financer cet investissement 2023, il est opportun de recourir à un prêt de 120 000,00

euros sur 10 ans.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de recourir à un emprunt de 120 000,00 € au taux fixe de 3,89% sur 10 ans, auprès de l'Agence France Locale - Société Territoriale, et ce, sans frais de dossier.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Questions diverses

a- Eclairage public : d'ici fin octobre, le passage en LED pour l'éclairage public sera terminé.

b- Vidéosurveillance : à l'heure actuelle, il reste 3 caméras de vidéosurveillance à raccorder

c- Ermitage de Mayran : suite au courrier de la DRAC, une réunion sur site, entre la commune, l'association et Madame WELISH, Architecte, doit être programmée afin de voir les travaux à entreprendre ainsi que la date de commencement.

d- RD 101 : les travaux vont débuter le 9 octobre 2023. Madame le Maire précise qu'elle est disponible en mairie pour recevoir les administrés qui le souhaitent concernant ces travaux. Elle précise également que la route sera fermée à la circulation et les arrêts de bus seront déplacés. Elle informe également qu'un plan se trouve à disposition du public dans le hall d'accueil de la mairie.

e- le panneau tactile est en place. Il est actuellement en cours d'élaboration.

f- Madame le Maire informe l'assemblée qu'un boulanger de Remoulins, va dans un premier temps, faire un dépôt de pain dans l'ancienne bilbitohèque (sur la place de la Mairie).

g- Le voyage pour la semaine bleue organisée par le C.C.A.S. aura lieu le jeudi 12 octobre 2023 à Aix en Provence, avec la visite d'une fabrique de calissons et une après-midi récréative "Cabaret".

h- Présentation du plan d'action sur les économies d'eau : cette présentation se fera, dans un premier temps, auprès des élus. Deux dates ont été proposées.

i- Madame le Maire donne lecture de différents courriers ;

- remerciements de l'association "Les chats ponais" pour la subvention qui leur a été octroyée

- remerciements du 1er REG de Laudun-L-Ardoise pour le don des anciens luminaires de l'école primaire qui leur a été

fait

j - Parking des Amandiers : concernant le parking des Amandiers rue barne Aubin, un escalier qui le reliera à la rue de la Combe va être réalisé sous peu. Dès que cet escalier sera en service, la circulation de la rue de la Combe sera règlementée.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H05